

1.

Débitrice:

PROGNA INTERNATIONAL SA, Av. Gratta-Paille 2, **1018 Lausanne**
2.

Déclaration de faillite:

21.06.2007
3.

Suspension de faillite:

23.07.2007
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP:

20.08.2007
5.

Avance de frais:

CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

But : commercialisation de tout produit dans le domaine de la santé; conseils et services y relatifs.

Office des faillites de Lausanne

1014 Lausanne

(00250093)